Image not found or type unknown

Calcul de la prime pou une rupture conventionnelle

Par **Elegy**, le **26/07/2013** à **16:09**

Bonjour,

Je souhaite calculer le montant de ma prime en cas de rupture conventionnelle. Je dois me baser sur mes 3 derniers salaires ms puis-je compter ma prime d'ancienneté ou tout autre prime versé un de ses 3 derniers mois ?
Et à part mes heures sup, congés payés et DIF, que puis je ajouter ?

Merci d'avance

Par **P.M.**, le **26/07/2013** à **16:30**

Bonjour,
Le DIF n'a rien à voir avec le calcul de l'indemnité de rupture conventionnel dont la base est la même que pour l'indemnité de licenciement avec en plus les salariés de moins d'un an de présence, toutes les primes y sont incluses éventuellement proportionnellement si elles ne sont pas mensuelles...
En revanche, il faudrait prévoir le sort du DIF dans la convention ce que les dispositions légales n'ont pas fait...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés